

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 529

présenté par

M. Blanchet, Mme Valetta Ardisson, Mme Mauborgne, M. Folliot, Mme Lardet, M. Kervran,
Mme Gipson, M. Cesarini, M. Chalumeau, M. Trompille et M. Huppé

ARTICLE 37

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.